

# Commission de Bassin de la becque de Neuville

# Rapport d'activités **2017**



USAN
5, rue du Bas
59320 Radinghem en Weppes
http://www.usan.fr

# **Sommaire**

### 1ère Partie -Rapport Administratif - Présentation et organisation de l'USAN

I. <u>Présentation</u>	page 4
II. <u>Les instances de l'USAN</u>	
1/ Les membres de l'USAN au 31/12/2017	page 5
2/ Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2017	page 7
3/ Composition du Comité Syndical au 31/12/2017	page 8
III. <u>l'organisation administrative</u>	
1/ Organigramme au 31/12/2017	page 11
2/ Présentation des Directions	page 12
2ème Partie - Rapport Technique – Bilans de travaux 2017 prés	entés par direction
Pôle Gestion des Milieux Aquatiques	
Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière	page 17
Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux	page 27
Pôle Prévention des inondations	
Direction de la Prévention des Inondations	page 37
Direction des Infrastructures Hydrauliques	page 37
3 <sup>ème</sup> Partie - <u>Rapport Financier</u>	
I. <u>Budget de l'USAN</u>	
Présentation Générale du Compte administratif 2017	
1/Vue d'ensemble	page 54
2/ Section de fonctionnement – Chapitres	page 55
3/ Section d'investissement – Chapitres	page 56
II. <u>Budget annexe de l'USAN</u>	
Présentation générale du compte administratif 2017	
1/Vue d'ensemble	page 58
2/ Section de fonctionnement – Chapitres	page 59
3/ Section d'investissement – Chapitres	page 60
III. <u>Liste des Marchés Publics</u>	page 62
4ème Partie - Rapport d'activités sur le bassin	
1/ Administratif	page 65
2/ Bilan technique par direction	page 66

# 1<sup>ère</sup> Partie Rapport Administratif

# Présentation et organisation de l'USAN

I. Présentation et organisation de l'USAN	page 4
II.Les instances de l'USAN 1/ Les membres de l'USAN au 31/12/2017	page 5
2/ Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2017	page 7
3/ Composition du Comité Syndical au 31/12/2017	page 8
III. L'organisation administrative	page 11
1/ Organigramme au 31/12/2017	page 11
2/ Présentation des Directions par pôle	page 12

# I. Présentation et organisation de l'USAN

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), dont le siège est à Radinghem-en-Weppes (59320), est un établissement public reconnu par arrêté préfectoral du 17 août 1966 et par arrêté préfectoral du 5 mai 2014 portant approbation des statuts suite à la fusion au 1er janvier 2014.

Dans un objectif de lutte contre les inondations, l'USAN entretient et aménage un réseau de près de 1 300 km de cours d'eau. L'USAN a également mis en place une stratégie de lutte contre les espèces invasives.

Reconnu comme Syndicat Mixte (arrêté préfectoral du 11 décembre 2007), l'USAN propose l'adhésion « à la carte » pour 3 compétences :

- Hydraulique (entretien et aménagements des cours d'eau et lutte contre les inondations)
- Participation aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Lutte contre les espèces invasives

### L'USAN en quelques chiffres :

Membres adhérents : 120 communes et 1 communauté de communes

• Longueur du réseau de cours d'eau géré : 1 286,93 Km

• Superficie: (Bassin Versant global) 132 600 Ha

Au 31 décembre 2017, le comité syndical comprend 59 membres titulaires élus par 11 collèges électoraux composés par 2 délégués désignés par chacune des 120 communes et 1 communauté de communes membres.

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, l'USAN emploie 39 agents administratifs et techniques, encadrés par le Directeur Général des Services.

# II. Les instances de l'USAN au 31/12/2017

# 1/ Les membres de l'USAN

1 Communauté de communes des Hauts de Flandre  — Bambecque — Broxeele — Bollezeele — Esquelbecq — Herzeele	<ul> <li>Borre</li> <li>Bousbecque</li> <li>Bouvines</li> <li>Broxeele</li> <li>Buysscheure</li> </ul> — Caëstre <ul> <li>Camphin-en-Carembault</li> <li>Cassel</li> </ul>	<ul> <li>Hallennes-lez-Haubourdin</li> <li>Hantay</li> <li>Hardifort</li> <li>Haubourdin</li> <li>Haverskerque</li> <li>Hazebrouck</li> <li>Herlies</li> <li>Herzeele</li> <li>Hondeghem</li> </ul>
— Lederzeele	— Chemy	— Hondschoote
<ul><li>Ledringhem</li><li>Oost-Cappel</li><li>Rexpoëde</li></ul>	— Comines	<ul><li>Houplin-Ancoisne</li><li>Houplines</li><li>Houtkerque</li></ul>
<ul><li>Volckerinckhove</li><li>West-Cappel</li></ul>	— Deûlemont	q.
— Wormhout		— Illies
— Wylder	— Ebblinghem	
— Zegerscappel 120 communes	— Eecke — Englos — Ennetières-en-Weppes	— La Bassée — La Chapelle-
<ul> <li>— Allennes-les Marais</li> <li>— Anstaing</li> <li>— Arnèke</li> <li>— Aubers</li> </ul>	<ul> <li>Erquinghem-le-Sec</li> <li>Erquinghem-Lys</li> <li>Escobecques</li> <li>Esquelbecq</li> <li>Estaires</li> </ul>	d'Armentières — La Gorgue — Lambersart — Laventie — Le Doulieu
<ul> <li>Bailleul</li> <li>Baisieux</li> <li>Bambecque</li> <li>Bavinchove</li> <li>Beaucamps-Ligny</li> <li>Berthen</li> <li>Blaringhem</li> <li>Boëschepe</li> <li>Boëseghem</li> <li>Bois-Grenier</li> </ul>	<ul> <li>Flêtre</li> <li>Fleurbaix</li> <li>Forest-sur-Marque</li> <li>Fournes-en-Weppes</li> <li>Frelinghien</li> <li>Fretin</li> <li>Fromelles</li> </ul>	<ul> <li>Le Maisnil</li> <li>Lederzeele</li> <li>Ledringhem</li> <li>Lestrem</li> <li>Linselles</li> <li>Lompret</li> <li>Lorgies</li> <li>Lynde</li> </ul>
— Bollezeele — Bondues	<ul><li>Godewaersvelde</li><li>Gondecourt</li></ul>	

<ul><li>Marquette-lez-Lille</li><li>Marquillies</li><li>Merris</li><li>Merville</li><li>Méteren</li></ul>	<ul> <li>Radinghem-en-Weppes</li> <li>Renescure</li> <li>Rexpoëde</li> <li>Roncq</li> <li>Rubrouck</li> </ul>	_ _ _	Verlinghem Vieux-Berquin Volckerinckhove
— Morbecque		_	Wallon-Cappel
	— Sailly-sur-la-Lys		Wambrechies
— Neuf-Berquin	— Sainghin-en-Weppes		Warneton
— Neuve-Chapelle	— Sainte-Marie-Cappel		Wavrin
— Neuville en Ferrain	— Saint-Jans-Cappel		Wemaers-Cappel
— Nieppe	— Saint-Sylvestre-Cappel — Salomé		Wervicq-Sud
— Noordpeene	— Santes		West-Cappel
	— Seclin		Wicres
— Ochtezeele	— Sercus		Willems
— Oost-Cappel	— Staple		Winnezeele
— Oudezeele — Oxelaëre	<ul><li>— Steenbecque</li><li>— Steenvoorde</li></ul>		Wormhout
— Oxeldere	— Steenwerck		Wylder
	— Strazeele		
<ul><li>Pérenchies</li><li>Phalempin</li></ul>		_	Zegerscappel
— Pradelles	— Terdeghem		Zermezeele
— Prémesques	— Thiennes		Zuytpeene
	— Tourcoing — Tressin		
— Quesnoy-sur-Deûle	— 11622111		

# 2/ Composition du Bureau de l'USAN au 31/12/2017

Monsieur Etienne **BAJEUX** Président 1er Vice Président Monsieur DRIEUX Jacques 2ème Vice Président Monsieur Jean-Jacques DEWYNTER 3ème Vice Président Thierry Monsieur LAZARO Monsieur Bernard **BAES** 4<sup>ème</sup> Vice Président 5<sup>ème</sup> Vice Président Monsieur Joël **DEVOS** 6ème Vice Président Monsieur Jean-Noël TANCRE Rodrigue 7<sup>ème</sup> Vice Président Monsieur DESMET 8ème Vice Président Monsieur André **BAES** 9ème Vice Président **Jacques** Monsieur HOUSSIN 10ème Vice Présidente Madame Edith STAELEN Jérôme Monsieur **DARQUES** 11<sup>ème</sup> Vice Président Monsieur Michel **DESMAZIERES** Membre du Bureau Monsieur Henri **CARON** Membre du Bureau Membre du Bureau Monsieur Fabrice DELANNOY Monsieur Gilbert VAN STAEN Membre du Bureau Membre du Bureau Monsieur Yvan **HENNION** Monique Madame **CARON** Membre du Bureau

# 3/ Composition du Comité Syndical de l'USAN au 31/12/2017

# Collège électoral d'Estaires

Monsieur	BAES	Bernard	Estaires	Délégué titulaire
Monsieur	CARON	Henri	Le Doulieu	Délégué titulaire
Madame	DELANNOYE	Jeanne-Marie	Méteren	Déléguée titulaire
Monsieur	CREPIN	Maxime	Neuf-Berquin	Délégué titulaire
Monsieur	VERBEKE	Sébastien	Flêtre	Délégué titulaire
Monsieur	VERRIER	Jean-Michel	Méteren	Délégué suppléant
Monsieur	VANSTRACEELE	Lionel	Le Doulieu	Délégué suppléant

# Collège électoral de l'Yser

Monsieur	DRIEUX	Jacques	Noordpeene	Délégué titulaire
Madame	STAELEN	Edith	Steenvoorde	Déléguée titulaire
Madame	CARON	Monique	Staple	Déléguée titulaire
Monsieur	DELASSUS	Christian	Ledringhem	Délégué titulaire
Monsieur	CUVELIER	Jean-Jacques	Bavinchove	Délégué titulaire
Monsieur	HEYMAN	François	Winnezeele	Délégué titulaire
Monsieur	MARIS	Gérard	Godewaersvelde	Délégué titulaire
Monsieur	BONDUAEUX	Alain	Bambecque	Délégué titulaire
Monsieur	DENAES	Régis	Oudezeele	Délégué titulaire
Monsieur	BEUN	Bernard	Terdeghem	Délégué titulaire
Monsieur	DECANTER	Bertrand	Bollezeele	Délégué titulaire
Madame	DECLERCK	Myriam	Winnezeele	Déléguée suppléante
Monsieur	VAESKEN	Dominique	Saint-Sylvestre-Cappel	Délégué suppléant
Monsieur	ВҮАСНЕ	Bruno	West-Cappel	Délégué suppléant

# Collège électoral de Saint Jans Cappel

Monsieur	DEVOS	Joël	Steenwerck	Délégué titulaire
Monsieur	DELANNOY	Fabrice	Nieppe	Délégué titulaire
Monsieur	DECROCK	Benoit	Saint-Jans-Cappel	Délégué titulaire
Monsieur	BOULINGUIEZ	Jean-Marie	Bailleul	Délégué titulaire
Monsieur	SONNEVILLE	Philippe	Steenwerck	Délégué titulaire
Madame	MOONE	Patricia	Berthen	Déléguée suppléante

# Collège électoral de la Bourre

Monsieur	DEWYNTER	Jean-Jacques	Steenbecque	Délégué titulaire
Monsieur	DARQUES	Jérôme	Morbecque	Délégué titulaire
Monsieur	GANTOIS	Philippe	Hazebrouck	Délégué titulaire
Monsieur	DUCROQUET	Olivier	Borre	Délégué titulaire
Monsieur	DUQUENNE	Henri-Joseph	Thiennes	Délégué titulaire
Monsieur	WILLEMS	Roland	Haverskerque	Délégué titulaire
Monsieur	CRINQUETTE	Philippe	Caestre	Délégué titulaire
Monsieur	CAPPAERT	Jean-Luc	Hondeghem	Délégué suppléant
Monsieur	TRAISNEL	Olivier	Wallon Cappel	Délégué suppléant

# Collège électoral de Lys Deûle

Monsieur	HOUSSIN	Jacques	Verlinghem	Délégué titulaire
Monsieur	BAJEUX	Etienne	Radinghem-en-Weppes	Délégué titulaire
Monsieur	BOONAERT	Jean-Philippe	Laventie	Délégué titulaire
Monsieur	TURPIN	Edmond	La Gorgue	Délégué titulaire
Monsieur	DUBURCQ	Jean-Pierre	Erquinghem-Lys	Délégué titulaire
Monsieur	LEBLEU	Bernard	Fromelles	Délégué titulaire
Monsieur	LEROY	André	Comines	Délégué titulaire
Monsieur	DAMBRE	Thierry	Ennetières en Weppes	Délégué titulaire
Monsieur	ACOSTA	Pierre	Erquinghem-le-Sec	Délégué titulaire
Monsieur	ACQUETTE	Jean-Pierre	Sailly-sur-la-Lys	Délégué titulaire
Monsieur	DUFOUR	Pascal	Quesnoy sur Deûle	Délégué titulaire
Monsieur	BURETTE	Jean-Marc	Fleurbaix	Délégué suppléant
Monsieur	GRUSON	Jean	Erquinghem-Lys	Délégué suppléant
Monsieur	PACAUX	Michel	Frelinghien	Délégué suppléant

# Collège électoral de Phalempin

Monsieur	LAZARO	Thierry	Phalempin	Délégué titulaire
Monsieur	DESMAZIERES	Michel	Gondecourt	Délégué titulaire
Monsieur	HOTTIN	Jean-Paul	Camphin-en-Carembault	Délégué titulaire
Monsieur	MANGEZ	Pascal	Seclin	Délégué titulaire
Monsieur	BALLEKENS	André	Phalempin	Déléguée titulaire
Madame	LEFEBVRE	Brigitte	Chemy	Déléguée titulaire
Madame	SION	Colette	Camphin-en-Carembault	Déléguée suppléante
Monsieur	LEVECQ	Guillaume	Gondecourt	Délégué suppléant

# Collège électoral de la Libaude

Monsieur	TANCRE	Jean-Noël	Marquillies	Délégué titulaire
Monsieur	VAN STAEN	Gilbert	Wicres	Délégué titulaire
Monsieur	DROLEZ	Jean-Marc	Salomé	Délégué titulaire
Monsieur	ROLLAND	Eric	Sainghin-en-Weppes	Délégué titulaire
Monsieur	DESMET	Philippe	Salomé	Délégué titulaire
Madame	LIAGRE	Anne-Catherine	Wicres	Délégué suppléant

### Collège électoral de la becque de Neuville

Monsieur	DESMET	Rodrigue	Roncq	Délégué titulaire
Monsieur	HENNION	Yvan	Halluin	Délégué titulaire
Madame	HEYMAN	Claudine	Neuville-en-Ferrain	Déléguée titulaire
Monsieur	DOZIERE	Philippe	Halluin	Délégué titulaire
Monsieur	PETILLON	Michel	Roncq	Délégué suppléant

# Collège électoral compétence 2 SAGE

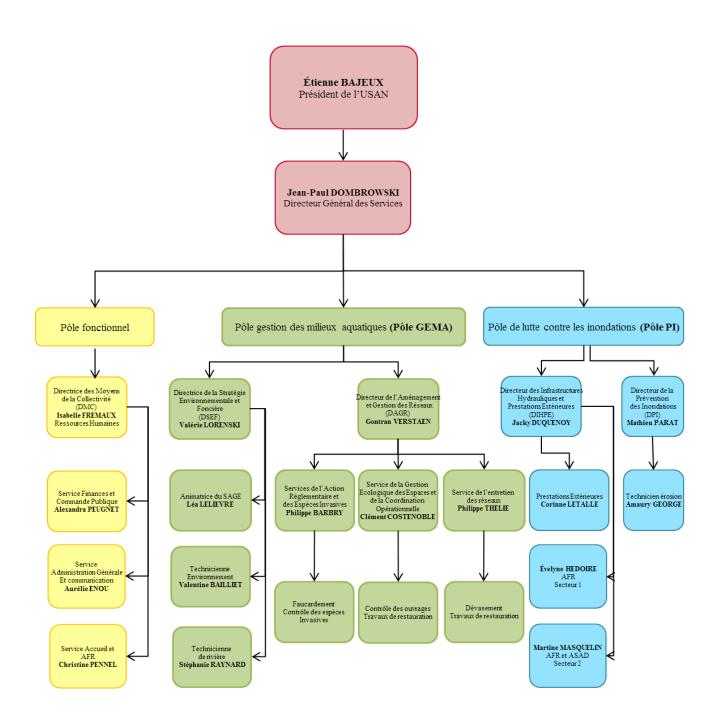
Monsieur	VERMERSCH	Jérôme	Hondschoote	Délégué titulaire
Monsieur	SAISON	Hervé	Hondschoote	Délégué suppléant

# Collège électoral compétence 3 Lutte contre les nuisibles

Monsieur	HOCEDEZ	Bernard	Lorgies	Délégué titulaire
Monsieur	MESTDAGH	Jean	Allennes les Marais	Délégué titulaire
Monsieur	LIEVEN	Ronald	Neuve-Chapelle	Délégué suppléant

# III. l'organisation administrative

1/ Organigramme au 31/12/2017



# 2/ Présentation des Directions

# Pôle Gestion des Milieux Aquatiques

### Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière : Valérie LORENSKI

La Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière pilote les études préalables nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau.

Cette Direction assure également la prise en compte des problématiques environnementales dans les projets hydrauliques de l'USAN notamment au travers de la réalisation de plans et programmes tels que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yser ou les Plans de Gestion Ecologique des cours d'eau.

### Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux : Gontran VERSTAEN

La Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux assure les missions opérationnelles de l'USAN sur le terrain concernant l'entretien régulier des cours d'eau.

### Cette direction gère :

- les travaux de faucardement et de défenses de berges,
- les travaux ponctuels de taille de la végétation,
- la mise en œuvre des futurs plans de gestion et de restauration des cours d'eau,
- le service de lutte contre les espèces invasives.

Pour mener à bien ces missions, sous l'égide du Directeur et de 3 conducteurs de travaux, 7 équipes de terrain sont déployées sur le territoire.



### Pôle Prévention des Inondations

#### Direction de la Prévention des Inondations : Mathieu PARAT

La Direction de la Prévention des Inondations pilote les études préalables à la création des zones d'expansion de crues et aux aménagements de lutte contre les ruissellements en zone agricole.

Cette direction élabore également le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yser et suit l'élaboration de celui de la Lys. Elle participe à la définition des Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) et accompagne les structures en charge de la définition des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondations (SLGRI).

### <u>Direction des Infrastructures Hydrauliques : Jacky DUQUENOY</u>

La Direction des Infrastructures Hydrauliques gère les projets de grandes ampleurs tels que les bassins de rétention, les zones d'expansion des crues, la rénovation des ouvrages, etc... de la conception jusqu'au suivi de chantier.

Cette direction émet également des avis techniques sur différents projets qui impactent les cours d'eau gérés par l'USAN comme les rejets d'eaux pluviales lors de travaux construction, les ouvrages d'art, les canalisations...



### **Pôle Fonctionnel**

### <u>Direction des Moyens de la Collectivité : Isabelle FREMAUX</u>

Cette direction gère 4 domaines:

- **Finances** : Le service des finances prépare, met en forme, suit et contrôle l'exécution des documents budgétaires. Parmi ceux-ci on trouve le budget primitif, les décisions modificatives et le compte administratif. Il a en charge également la gestion financière de la trésorerie, les emprunts, la programmation pluriannuelle des investissements et la comptabilité analytique.
- **Ressources Humaines** : Le service des Ressources Humaines gère la paie et son application et met en œuvre les moyens de gestion individuelle et collective du personnel.

Le service assure auprès des salariés un rôle de conseil et d'assistance dans le domaine de la gestion des carrières (promotions, retraite ...). Le service des ressources humaines est enfin responsable du développement des compétences (formation, apprentissage...).

- Marchés publics : Le service des commandes publiques a en charge le lancement des procédures de marchés publics, leur suivi et leur contrôle.
- **Administration générale** : Le service assure le contrôle et l'élaboration de certains actes (délibérations, arrêtés, décisions du Président, rapports...)

# L'USAN, Prestataire de Services

Au-delà de ses propres compétences, l'USAN a développé depuis de nombreuses années un partenariat étroit avec de nombreuses institutions et associations pour lesquelles elle assure un travail administratif financier et technique.

Ces prestations sont réalisées notamment pour le compte d'une soixantaine d'Associations Foncières de Remembrement, 3 Associations Syndicales Autorisées de Drainage, la 4ème Section des Wateringues et 2 autres Syndicats Intercommunaux (jusqu'au 31/12/2017).

# 2<sup>ème</sup> Partie

# Rapport Technique sur le territoire de l'USAN

# Pôle Gestion des Milieux Aquatiques

Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière	page 17
Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux	page 27

# Pôle Prévention des inondations

Direction de la Prévention des Inondations	page 37
Direction des Infrastructures Hydrauliques	page 37

# Pôle Gestion des Milieux Aquatiques Direction de la Stratégie Environnementale et Foncière

### 1) ETUDES

### a. Etudes sur l'entretien des cours d'eau

Les plans de gestion des cours d'eau sont destinés à programmer les actions d'entretien et de restauration des cours d'eau gérés par l'USAN pour 5 ans. Elaborés dans le respect des réglementations en vigueur et avec le soutien financier de nombreux partenaires, ces études visent un objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (23/10/2000) tout en assurant la gestion des écoulements et la lutte contre les inondations.

De nombreux plans de gestion sont désormais approuvés par arrêté préfectoral. C'est donc le temps de la mise en œuvre des programmes de travaux.



# Récapitulatif et avancée des Plans de Gestion au 31/12/2017

			Etat de la démarche au 31/12/2017		
Plan de Gestion	Début de l'étude	Linéaire concerné en km	Partie ETUDE	Partie REGLEMENTAIRE	
Bourre	2010	27.5	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Autorisé le 14 décembre 2016	
Nieppe/ Canal Hazebrouck	2010	52	Terminée Validée par le SIA Bourre en mars 2012	Autorisé le 5 avril 2017	
Plate Becque Borre Becque	Borre 2011 97 Terminée Validée par le SIA Bourre en novembre 2012		Autorisé le 6 décembre 2017		
Longue Becque et Melde	2013	60	Validation lors de la réunion du 23 février 2014	Remarques envoyées en DDTM le 30 juin 2017	
Méteren Becque	2009	48.75	Terminée Validée par le SIA Estaires en mars 2011	Autorisé le 28 décembre 2015	
Libaude	2015	21	Dossier validé	Dossier loi sur l'eau en cours de rédaction	
Lys-Deûle	2011	385	Terminée Validée par le SIA Lys-Deûle en novembre 2012	Autorisé le 13 juin 2016	
Frênelet	2010	52	Terminée Validée par le SIA Lys-Deûle en septembre 2011	En attente de l'enquête publique	
Grande Becque de Saint-Jans-Cappel	2011	47	Terminée Validée par le SIA Saint-Jans en novembre 2012	Autorisé le 19 septembre 2017	
Yser	2011	160	Terminée Validée par le SIA Yser en novembre 2013	Autorisé le 26 septembre 2016	

En complément de ces plans de programmation pluriannuelle de travaux, des dossiers de travaux réguliers ou urgents sont traités directement par la réalisation de dossier loi sur l'eau dits de déclaration ou d'autorisation selon les seuils fixés par la nomenclature du R214-1 du code de l'environnement.

Les dossiers suivants ont été traités et rédigés :

- Dévasement du courant du Leet et du Doulieu (bassin d'Estaires) : ce dévasement est nécessaire pour lutter contre l'hydrocotyle fausse-renoncule, espèce invasive qui s'est répandue dans ces deux cours d'eau affluents de la Lys.

- Dévasement de la Becque de la Viscourt (bassin de la becque de Neuville) : ce dossier comprend le dévasement de l'amont du cours d'eau ainsi que des actions de plantations et de

restauration du lit mineur (risbermes).

En vue de la préparation des dossiers loi sur l'eau, suite à des demandes de travaux ou pour des besoins d'études, des études topographiques ont été réalisées en régie sur :



# Pôle GEMA

		Linéaire (ml)	Cubature (m3)
	BASSIN LYS DEULE		
Ct des Breux amont	Escobecques / Englos	2930	476,9
Ct Lebleu	Sailly s/ Lys	1940	483,7
Fossé rue du moulin (hors réseau)	Sailly s/ Lys	2450	0,0
fossé rue Bataille (hors réseau)	Sailly s/ Lys	740	0,0
Ct des poteries	Radinghem	1260	362,7
Ct de la rue Deleval	Aubers	470	176,7
Ct Descamps	Aubers	1390	174,0
Ct de la rue Neuve	Aubers	1740	465,9
Ct de Piètre	Aubers	1360	114,0
Ct des Boulants	Aubers	1000	232,5
Ct Duprez	Laventie / Fleurbaix	4180	728,9
Ct Petite haie	Santes	830	440,5
Ct du Bas Pommereau	Aubers	1490	0,0
Fossé rue des Clinques (hors réseau)	La Gorgue	740	146,2
Ct du Haut Pommereau	Aubers	660	85,3
Ct Mouquet	Fromelles	1350	540,3
Ct de la Biette	Fromelles	1890	425,2
Becque du Pont Bertin	Houplines / L a Chapelle d'Arm	3290	800,6
Becque du paradis	La Chapelle d'Arm / Ennetières	2580	265,2
Jonction Biez-Layes	Erquinghem / Bois grenier	2565	666,9
Ct des Amoureux aval	Laventie	1140	0,0
Ct du Ponchel	Laventie / La Gorgue	6590	0,0
Ct Mariage plaques	Sailly s/ Lys	2470	0,0
Liaison Bannois-Ponchel	La Gorgue	150	0,0
Sous-TOTAL 1		45205	6585,5
	BASSIN YSER		
Gauwe Becque	Esquelbecq	1980	73,0
Crulle Becque	Wormhout	3480	179,2
Ruisseau St Joseph	Wormhout	720	155,5
Rommel becque	Steenvoorde / Eecke	5600	36,0
Sous-TOTAL 2		11780	443,7
	BASSIN BOURRE	11.00	5,7
Becque de Nieppeveld	Steenbecque	430	0,0
Becque des champs	Steenbecque	1220	0,0
Balle becque	Steenbecque	1270	0,0
Becque des 60	Steenbecque	370	0,0
Becque des 80	Steenbecque / Thiennes	2270	0,0
Becque des 80 Paradiso	Steenbecque	990	474,8
Becque des 40	Thiennes	1150	230,4
Ct de Bourbecque	Haverskerque	2660	0,0
Grande Steenbecque	Steenbecque / Morbecque	8790	0,0
Sous-TOTAL 3	Steenseeque / Worbeeque	19150	705,2
5005 101/125	BASSIN ESTAIRES	13130	703,2
Ct du Piebrouck	Meteren / Berthen	2810	0,0
Ct du Leet Ouest	Bailleul	1580	829,5
Ct du Leet Est	Bailleul	1930	1127,7
Meteren Becque amont	Meteren	710	0,0
Ct du Doulieu	Steenwerck / Le Doulieu	7390	1285,7
Sous-TOTAL 4	Steenweren / Le Douilleu	14420	3242,9
TOTAL GENERAL		90555	10977,9

Les analyses de sédiments sont obligatoires pour les travaux de dévasement afin de connaître leur devenir une fois en dehors du cours d'eau. Plusieurs types d'analyses sont pratiquées notamment les métaux et les hydrocarbures mais aussi si besoin des tests écotoxicologiques. Ainsi, les analyses suivantes ont été réalisées :

- Courant de la Viscourt (4 prélèvements Norme S1 <sup>1</sup>)
- La becque du Wacquet (5 prélèvements Norme S1)
- La Becque des Prés Bavons (4 prélèvements Norme S1, ISDI<sup>2</sup> et test H14 <sup>3</sup>)
- Le courant du Maresquel (3 prélèvements Norme S1)
- Le courant des Poteries (4 prélèvements Norme S1)
- La Dérivation de la Melde (2 prélèvements test H14)
- Courant du Leet (3 prélèvements Norme S1)
- Courant du Doulieu (5 prélèvements Norme S1)

En vue de la préparation des dossiers, des études floristiques ont été réalisées par le bureau d'études CERE sur la Libaude et le canal de la Nieppe.

#### b. Autres études

Une étude est également en cours pour le dévasement du bassin de Blaringhem (Baudelet).

L'arrêté préfectoral autorisant les travaux du plan de gestion Lys-Deûle prescrit la réalisation d'une étude sur le réseau plaqué. Cette étude doit comprendre :

- Un bilan des opérations de retrait et de remplacement des plaques
- Un recensement de l'ensemble du réseau plaqué sur le périmètre du plan de gestion
- Un diagnostic de l'état des plaques
- Une étude technique et chiffrée du retrait des plaques et des contraintes qui s'y opposent
- Une étude technique et chiffrée de remplacement ou de réparation des plaques
- Une analyse des enjeux naturels et hydrauliques
- Des propositions d'actions.

Afin d'entamer cette étude, un stage a permis de débuter un premier diagnostic partiel de l'état du réseau plaqué.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Norme S1 = analyses dans les sédiments des principaux métaux (Cuivre, Cadmium, Plomb, Mercure, Zinc, Arsenic, Nickel, Chrome), hydrocarbures (16 HAP), et polychlorobiphényls (7 PCB)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> ISDI = tests physico-chimiques pour l'entrée en Installation de Stockage des Déchets Inertes

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Test H14 = test eco-toxicologique

# 2. Foncier et urbanisme

### a. Stratégie foncière

Après la signature des deux conventions foncières avec la SAFER en 2014 pour le bassin versant de la Lys et en 2015 pour le bassin versant de l'Yser, l'USAN poursuit sa réflexion sur la stratégie foncière à mener pour les futurs aménagements hydrauliques prévus dans les PAPI Lys et Yser. La profession agricole a été mobilisée sur le sujet au travers de réunions de travail avec la FDSEA et la Chambre d'Agriculture afin de construire un protocole d'indemnisation foncière des propriétaires et exploitants agricoles pour les futures zones d'expansion des crues. Un groupe de travail composé des membres du bureau a permis également de travailler sur la rédaction du protocole agricole aujourd'hui terminée.

#### b. Gestion foncière

Le domaine foncier de l'USAN s'est fortement élargi avec les acquisitions menées pour la réalisation des ZEC de Borre. Mais d'autres ZEC sont également en propriété de l'USAN ou simplement mise à disposition par les communes. L'ensemble de ce foncier doit être géré pour programmer les actions d'entretien et anticiper les travaux plus importants.

Après la mise en place du plan de gestion des ZEC de Borre en fin d'année 2015, le service a entrepris la réalisation de plans de gestion pour l'ensemble des bassins ou d'expansion des crues gérées par l'USAN. La rédaction de ces plans de gestion s'accompagne d'une régularisation et d'une mise en jour des dispositifs de gestion foncière selon que l'USAN est simple gestionnaire ou propriétaire des ouvrages. Ce travail débuté en 2016 sur les bassins CRESETY (Noordpeene, Boeschèpe et Godewaersvelde), de Phalempin, de Saint-Jans-Cappel et de Quesnoy s'est poursuivi en 2017 sur les bassins de Renescure, A25 et Oudezeele.

### c. Servitudes

- Le respect des servitudes de passage qu'elles soient établies au titre du Code de l'Urbanisme ou du Code de l'Environnement est essentiel pour permettre la réalisation des travaux en particulier dans les secteurs très urbanisés.
- Plusieurs dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, expertises...) ont été suivis concernant le respect des servitudes de passage et de travaux sur les cours d'eau suivants :
- Courant Duprez (Laventie)
- Courant du Fauquissart (Laventie)
- Courant du Frênelet (Lorgies)
- Courant des Lauwets (Sailly-sur-la-Lys)
- Courant des Poteries (Radinghem-en-Weppes)
- Courant du Pont Bertin (Houplines)
- 2 dossiers sur le Courant Lutun (Sailly-sur-la-Lys)
- Rivières des Layes (Laventie)
- Courant du Pont de Pierre (Fleurbaix)
- Courant de l'Epurette Becque à Merville
- Déclaration préalable à Haverskerque
- La Papote Becque à Morbecque
- Rue du pont du pont à Hazebrouck

- La Plate Becque à Vieux Berquin
- Courant de la Maladrerie à Estaires
- Becque du Bois Greffier à Flêtre
- La Libaude à Sainghin-en-Weppes
- Des contributions ont également été apportées aux PLU, lors de renouvellement ou de leur établissement :
- PLUi de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure
- SCOT de Flandre Intérieure
- Aménagement foncier de Zegerscappel, Bollezeele, Pitgam et Crochte
- PLU de Merville

### d. Extension du réseau de compétence de l'USAN

A la demande des communes, l'USAN étudie les possibilités d'extension de son réseau de compétence en fonction de 4 critères basés sur : l'intérêt hydraulique global (bassin versant) de la voie d'eau, les ouvrages, l'état général du cours d'eau et l'absence de pollution visible. Sur ces bases, plusieurs demandes ont été examinées :

- Courant du Haut Pommereau : Aubers a formulé une demande d'ajout sur le courant du Haut Pommereau qui pourra être repris au réseau après la réalisation de travaux de restauration par la commune
- Fossé à Marquillies : la partie aval d'un fossé à Marquillies, l'amont devant être remis en conformité.
- Les demandes émanant de Sainghin-en-Weppes et d'Herlies ne pourront être intégrées qu'après réalisation de travaux de restauration.



### 3. ECOSYSTEM

Le projet ECOSYSTEM a été accepté en milieu d'année 2016. Il regroupe des partenaires français (USAN, GDON Flandre Maritime) et belges (PFO, VMM, Rato) pour la réalisation de travaux en faveur de l'amélioration des écosystèmes aquatiques. Ce projet prévoit, sur la Bourre, de restaurer la continuité écologique (circulation piscicole notamment) au niveau des ouvrages du Grand Dam et des Capucins. Le projet prévoit également des actions de mise en œuvre des plans de gestion écologique comme la création de ripisylve, la lutte contre les espèces invasives sur les bassins versants de l'Yser et de la Grande Becque de Saint Jans Cappel.

Sur les autres bassins, ce projet permet notamment une surveillance des espèces invasives (rats musqués et plantes exotiques envahissantes)

#### 4. LINBATYS

Le projet LINBATYS a reçu un accord de l'Europe en fin d'année 2017. En continuité du projet LYSE, un nouveau partenariat s'est créé entre la Ville de Comines-Warneton (Belgique), la Province de Flandre occidentale et l'USAN pour monter un projet commun en faveur de la lutte contre les inondations sur la plaine de la Lys. Le projet LINBATYS entreprend des actions sur les affluents de la rive droite de la Lys et en particulier les actions du plan de gestion Lys-Deûle et aussi des actions sur le bassin de la becque de Neuville.

# 5. SAGE Marque-Deûle

Le SAGE Marque-Deûle est en cours d'élaboration. L'USAN apporte son concours technique et financier<sup>4</sup> à l'élaboration de ce document aujourd'hui « porté » par la MEL notamment au travers des Commissions Thématiques mise en place. L'USAN a participé à 2 réunions du SAGE en 2017 concernant les Commissions Thématiques et la stratégie du SAGE.

### 6. SAGE de la Lys

Le SAGE de la Lys a fait l'objet d'une révision en 2017. L'USAN a contribué à la révision du SAGE en apportant son avis notamment sur l'entretien des cours d'eau et la gestion des étiages. Les techniciens ont participé à 2 réunions du SAGE pour la révision.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Une convention financière lie les principaux intervenants en matière d'eau sur le territoire du SAGE Marque-Deûle. Ce dernier n'a pas de structure porteuse officielle comme cela peut être le cas pour le SAGE Lys (SYMSAGEL) et pour le SAGE Audomarois (SMAGEAA). C'est la MEL qui assure ce portage actuellement via l'application de la convention.

### 7. Le SAGE de l'Yser

Le SAGE de l'Yser est en phase de mise en œuvre depuis le 30 novembre 2016.



#### Actions réalisées en 2017

- Mise en œuvre du plan de communication (site internet, réseaux sociaux),
- Rédaction et diffusion d'un dépliant explicatif sur le SAGE,
- Suivi des documents d'urbanisme (PLUI CCFI/CCHF et SCoT Pays Cœur de Flandre),
- Accompagnement technique des communes de Steenvoorde et Godewaersvelde sur l'élaboration d'un zonage pluvial,
  - Steenvoorde

Suite à plusieurs réunions techniques, un cahier des clauses techniques a été validé afin de lancer une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP) sur la base de l'étude hydraulique du bassin versant de l'Yser. Ce schéma intègrera le fonctionnement du réseau d'assainissement (eaux pluviales et usées) et proposera des actions permettant d'améliorer le fonctionnement hydraulique et la qualité des cours d'eaux.

#### Godewaersvelde

Un zonage pluvial est en cours d'élaboration. Des réunions techniques ont été organisées avec la CCFI, Noréade, le Département, le Maire et l'adjoint aux travaux afin de définir les aménagements possibles. Les débits générés ont été calculés par sous bassin versant afin d'être comparés aux débits capables du réseau d'assainissement.

- Mise en œuvre de l'étude sur la qualité de l'eau du bassin versant (campagne de prélèvement ponctuels),

Depuis septembre 2017, un prestataire de l'Agence de l'Eau réalise une campagne d'analyses mensuelles. Ces analyses seront réalisées sur 18 mois sur 10 points de prélèvements en plus des deux stations situées à Esquelbecq et Roesbrugge-Haringe. Ces analyses concernent : les paramètres physico-chimiques classiques, la bactériologie, les métaux de la DCE et les pesticides. Des mesures de débit sont réalisées par l'USAN au moment des prélèvements.

- Intégration de la disposition A-9.4 du SDAGE 2016-2021 sur les zones humides du SAGE, Cette disposition demande au SAGE d'identifier les zones à enjeux sur lesquelles des mesures : de préservation doivent être menées, de restauration ainsi que les zones qui permettent le maintien d'une agriculture économique viable en milieux humides. La classification a été validée en réunion de la CLE en décembre 2017 après une période d'un mois pour que les communes et la profession agricole émettent leurs avis.

- Mise en place d'un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels sur les zones humides « à restaurer »,

L'USAN et le CEN ont décidé de s'associer en 2018 dans le cadre d'une convention afin d'améliorer la connaissance des zones humides prioritaires (inventaires faune-flore-habitats) et de proposer des pistes d'actions pour leur préservation, leur gestion et leur valorisation à travers.

- Mise en place d'un groupe technique sur les pratiques agricoles,
- Réalisation d'une brochure transfrontalière sur la réglementation en zone agricole,
- Suivi de la mise en œuvre du plan de gestion écologique de l'Yser 2016-2020,
- Suivi du PAPI d'intention de l'Yser.

#### **Objectifs 2018**

L'année 2018 sera la 2ème année de mise en œuvre du SAGE de l'Yser. Il est prévu de :

#### a. Partager et mettre en œuvre le SAGE

- Réaliser et diffuser le rapport d'activité 2017,
- Réaliser et diffuser le plan de communication de la CLE du SAGE,
- Assurer la mise à jour du site interne et de la page Facebook.

### b. Agir sur les milieux aquatiques et le patrimoine naturel

- Suivi de la mise en œuvre de la convention entre l'USAN et le Conservatoire d'Espaces Naturels,
- Suivi de la prise en compte de la classification dans les documents d'urbanisme,
- Suivi des travaux du Plan de Gestion Ecologique 2016-2020 de l'USAN,
- Suivi des programmes de restauration/création de mares et communication,
- Sensibilisation des scolaires.

### c. Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser

- Etude qualité : rejets et analyses,
- Inventaire des activités des déchetteries.

#### d. Agir pour la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser

- Diffuser la brochure transfrontalière sur la réglementation en zone agricole,
- Etude du potentiel de développement de l'agriculture biologique et de la filière locale,
- Réaliser le zonage à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif.

#### e. Prévenir le risque d'inondations

- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration des zonages pluviaux,
- Suivi de la stratégie alternative au PAPI de l'USAN.

# Pôle Gestion des Milieux Aquatiques Direction de l'Aménagement et de la Gestion des Réseaux

# Bilan de travaux



Courant du leet

# I. Travaux d'entretien

### a) **LE FAUCARDEMENT**

Ce travail est réalisé par une pelle hydraulique équipée d'un panier faucardeur. Il consiste à faucher la végétation encombrante du lit du cours d'eau.

Le faucardement est assuré principalement en période automne-hiver assurant ainsi l'évacuation optimale des eaux en période la plus sujette aux inondations.

Un faucardement d'été est assuré sur quelques cours d'eau afin d'éviter les débordements lors des orages estivaux.



Lors de la campagne 2017/2018, le linéaire de faucardement est de **668 975 mètres** sur l'ensemble du territoire de l'USAN.

Le faucardement est réalisé en régie et par entreprise et se décompose de la façon suivante :

En régie : 343 980 mètres linéaire pour un montant de 532 481.04 € TTC

Par entreprise : 337 545 mètres linaire pour un montant de 338 281.14€ TTC

### b) L'éparage

Ce travail est réalisé par un tracteur équipé par un bras épareur. Il consiste à broyer la végétation sur les talus des cours d'eau et les digues.

L'éparage est une opération complémentaire au faucardement. L'eparage et le giro-broyage sont également utilisés pour l'entretien des bassins et des ZEC.

Lors de la campagne 2017/2018, le linéaire d'éparage sur le territoire de l'USAN est de **315 984 mètres carré**.

L'éparage est réalisé en régie, pour un montant de 37 918.08 € TTC.



### c) ENTRETIEN MANUEL DES COURS D'EAU.

L'entretien manuel sur le territoire de l'USAN est réalisé en régie ainsi que par le biais d'associations d'insertion.

Ces équipes assurent une surveillance régulière de l'ensemble du réseau et entretiennent les cours d'eau par méthodes douces.

- Elagage/abattage/fauche
- Entretien des bassins (fauche/taille des haies)
- Curage de cours d'eau plaqués
- Entretien et réfection d'ouvrage
- Gestion d'espèces indésirables
- Renforcement par génie végétale, fascinage, clayonnage, boudin de coco...
- Surveillance du réseau

Les opérations d'entretien manuel sur l'ensemble du territoire de l'USAN représentent **287.75 jours** de présence de nos équipes pour **48 503 mètres** d'entretien de cours d'eau.

Les associations d'insertions Canal berges, ORME ACTIVITES et REAGIR ont été présente 5 380.50 heures pour un montant de 58 348.69 €.



# **II. TRAVAUX DE RESTAURATION**

### a) LE DEVASEMENT

C'est un travail de restauration de cours d'eau réalisé pour résoudre un dysfonctionnement hydro morphologique.

Aujourd'hui le reprofilage n'est plus possible, néanmoins dans le cadre de travaux écologique, il peut être envisagé sous certaines conditions.

Pour l'année 2017, il a été réalisé 28 850 mètres de dévasement.



### b) DEFENSE DE BERGES

Il s'agit d'assurer le maintien des berges par diverses techniques

On distingue 3 catégories de renforcement de berges :

1-le tunage bois consiste en la pose de pieux et de planches en pied de berges, il peut s'accompagner d'un marnage du talus

Pour l'année 2017, il a été réalisé 296 mètres de tunage.

2- **l'enrochement** est préconisé notamment, sur des « encoches » d'érosion importantes. Des rochers de 100 à 500 kg sont déposés et serrés dans les berges.

Pour l'année 2017, il a été réalisé 1 792.98 tonnes d'enrochement.



3- des techniques par génie végétal peuvent être envisagées dans certaines configurations de berges.

L'utilisation de branches de saules vivants en fagot ou en tressage (fascinage et clayonnage) permet de fixer les berges par l'enracinement du végétal.

Pour l'année 2017, il a été réalisé 110 mètres de défense de berge par génie végétal.



### c) TRAVAUX DE RESTAURATION. PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE

Pour l'année 2017, il a été réalisé deux chantiers de restauration écologique (pose d'enrochements, retalutage de berges, pose de clôtures, plantations).

Pour un montant de 53 474.40 € TTC.



### d) TRAVAUX DIVERS

- Elagage/abattage
- Elagage avec woodcracker
- Réfection d'ouvrage
- Enlèvement d'embâcles
- Débroussaillage
- Forage
- Aménagement d'enclos



L'ensemble des travaux de restauration s'élève à 498 918.77 € TTC.

En régie, le montant est de 168 602.21 € TTC.

Par entreprise, le montant est de 330 316.56 € TTC.

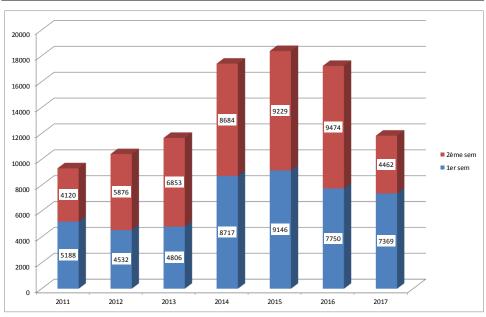


# Lutte contre le rat musqué Bilan des captures sur l'année 2017

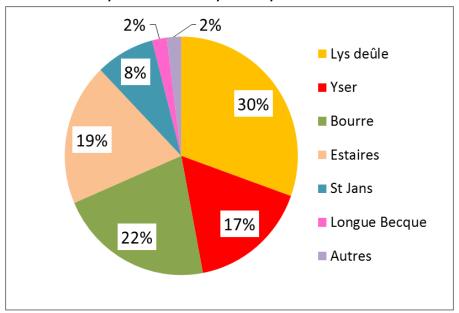
Le nombre de captures est en diminution en 2017

### Evolution des prises depuis 2011

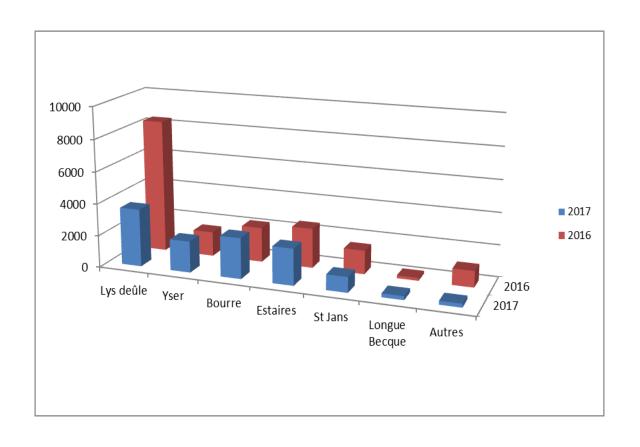
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1er sem	5188	4532	4806	8717	9146	7750	7369
2ème sem	4120	5876	6853	8684	9229	9474	4462
TOTAL	9308	10408	11659	17401	18375	17224	11831



# Répartition des prises par bassin



# **Pôle GEMA**



	2016	2017	évolution
Lys deule	8363	3605	-57%
Yser	1535	1958	28%
Bourre	2173	2545	17%
Estaires	2483	2280	-8%
St Jans	1479	966	-35%
Phalempin	256	34	-87%
Longue becque	176	241	37%
Libaude	89	34	-62%
SIABNA	569	109	-81%
Extérieurs	101	59	-42%
	17224	11831	-31%

### Pôle prévention des inondations

# **Direction des Infrastructures Hydrauliques**

### Direction de la Prévention des Inondations

### A. Les ouvrages hydrauliques :

### 1. Les zones d'expansion de crue (ZEC) en construction :

Le coût global de construction de la ZEC de Borre comprenant la phase n°1 et n°2 s'élève à un montant des dépenses de 6 235 414,74 € hors taxe.

En février 2016, lors de sa mise en service, nous avons constaté que les hauteurs des vannes et vantelles du vannage n°1 comme celui du vannage n°2 ne permettaient pas de retenir les volumes de tamponnement fixés dans les arrêtés préfectoraux.

La cote maximale du vannage complétement déployée est de 18.53 m alors qu'elle doit être de 19,63 m



Dans l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2010 modifié par l'arrêté du 6 juin 2012, l'article 1er précise que le volume de tamponnement est fixé à 95 900 m3 pour le vannage n°1 et à 451 300 m3 pour le vannage n°2, soit un volume total de 547 200 m3.

Le 17 juin 2016, une procédure judiciaire a été ouverte au Tribunal administratif de Lille à l'encontre du maître d'œuvre « Ingerop » et du groupement d'entreprises « Guintoli/NGE » titulaire du marché de travaux étant donné que les objectifs fixés dans les arrêtes préfectoraux ne sont pas atteints.

Au mois de juillet, un protocole a été signé entre Ingerop et l'USAN. Celui-ci prévoit qu'Ingerop finance intégralement les travaux de réparation des deux vannages dont la réalisation des travaux doit s'opérer au cours du dernier semestre.

Au mois de décembre, rien n'a été fait et, de ce fait, l'expertise judiciaire a été relancée en fin d'année.

### 2. Les zones d'expansion de crue (ZEC) à l'étude :

Pour rappel, la conception préalable de ZEC qui nécessitent la construction de digues et de barrages doit être confiée à un bureau d'études agrée en vertu des dispositions des articles R.214-20 et R.214-148 à R.214-151 du Code de l'Environnement.

### • La ZEC de Terdeghem/Steenvoorde :

Ce projet comprend en réalité deux ZEC qui sont situées sur la commune de Terdeghem juste en amont de la commune de Steenvoorde. Le volume de rétention atteint au stade projet (« PRO ») est de 47.470m3. (42.270 m3 pour la ZEC amont + 5.200 m3 pour la ZEC aval). Pour ce faire, il est prévu de construire deux barrages perpendiculairement à la Moe Becque et il n'y a pas, en principe (attente des derniers résultats de géotechnie), de travaux de terrassement.

Cet aménagement permettra de protéger les biens et les personnes de la commune de Steenvoorde contre les risques de crue d'occurrence vicennale.



Les études ont été confiées au bureau d'étude Artelia pour un montant de 118 460 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 805 000 € HT. Ce dernier ne prend pas en considération les frais de raccordement aux réseaux publics (EDF, Orange, etc.;).

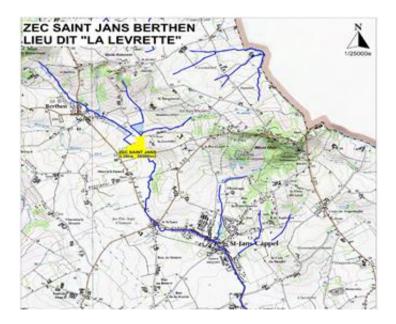
Artélia a présenté au comité de pilotage le projet définitif des aménagements qui a validé les études « PRO » proposées par Artélia.

Cette étude « PRO » sera présentée l'an prochain à la DDTM 59 pour avis avant de déposer la demande d'autorisation environnementale.

Un arrêt d'un an (septembre 2016 à septembre 2017) de l'opération confiée à ARTELIA et à ses délégataires a été observé afin de permettre le bon avancement des négociations foncières. Ces dernières sont conduites par la SAFER et sont en cours afin de réunir les conditions permettant la mise en œuvre de cet aménagement.

#### • La ZEC de la levrette :

Le projet d'aménagement de La ZEC de la Levrette consiste à réaliser une zone d'expansion de crue sur la Grande Becque de Saint Jans Cappel en aval du chemin de Berthen au Mont Noir et en limite communale de Saint Jans Cappel/Berthen.



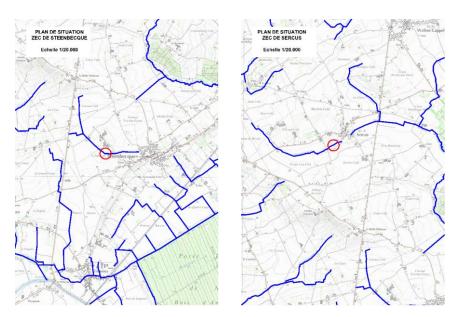
La ZEC de la Levrette est destinée à retenir un volume d'eau de 38 500 m3 pour protéger les biens et personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale. Pour ce faire, il est prévu de construire une digue sur une longueur de 235 mètres perpendiculairement à la Grande Becque de Saint Jans et de réaliser des travaux de terrassement de l'ordre de 17 000 m3 de terre. Ces travaux s'exécuteront globalement sur des emprises parcellaires de l'ordre de 3.80 ha.

Les études ont été confiées au bureau d'étude « Antéa » pour un montant de 85 500 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 793 000 € hors taxes.

Les études d'avant-projet ont été présentées au comité de pilotage qui les a validées. Les études de projet définitif sont en cours de réalisation et les résultats sont attendus au premier trimestre 2018.

Là aussi des négociations foncières sont engagées avec l'appui de la SAFER.

### • Les ZEC de Steenbecque et de Sercus :



La ZEC de Steenbecque est destinée à retenir un volume d'eau de 9 000 m3 pour protéger les biens et personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale. Pour ce faire, il est prévu de construire une digue sur une longueur de 100 mètres perpendiculairement à la Petite Steenbecque et le long de la rue Groendal Haut. Il n'est pas prévu de réaliser des travaux de terrassement. La digue sera construite sur des emprises parcellaires de l'ordre de 5 000 m².

La ZEC de Sercus est destinée à retenir un volume d'eau de 7 600 m3 pour protéger les biens et personnes situés en aval contre les risques de crue d'occurrence vicennale. Pour ce faire, il est prévu de construire en cascade une série de bassin de rétention et une digue perpendiculairement sur la Zercle Becque sur une longueur de 70 m environ. Ce projet va nécessiter de réaliser des travaux de terrassement dont les cubatures de terre ne sont pas connu actuellement. Ces travaux s'exécuteront globalement sur des emprises parcellaires de l'ordre de 3.39 ha.

Les études de ces deux ZEC ont été confiées au bureau d'étude « Antéa » pour un montant de 89 400 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 435 000 € hors taxes.

Les études d'avant-projet ont été présentées au comité de pilotage qui les a validées. Les études de projet définitif sont en cours de réalisation et les résultats sont attendus au premier trimestre 2018.

#### • La ZEC du Romarin:

Aussi appelée « ZEC 14 », celle-ci se situe à Morbecque au lieu-dit « le romarin ». Cet ouvrage est destiné à retenir un volume d'eau d'environ 50 000 m3 pour protéger les biens et personnes situés en aval.

Pour ce faire, il est prévu de construire une digue perpendiculairement sur la Grande Steenbecque sur une longueur de 165 m environ.

Les études de cette ZEC ont été confiées au bureau d'étude « Artélia » pour un montant de 82 450 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 470 000 € hors taxes.

Les études préliminaires ont été présentées au comité de pilotage qui les a validées. Les études d'avant-projet sont en cours de finalisation même si un rapport partiel a été présenté en septembre. Les résultats de sondages géotechniques complémentaires sont attendus au premier trimestre 2018 afin d'affiner certaines données. Un surcoût de l'ordre de 100.000 € associé à l'ajout d'inclusions rigides permettant de stabiliser l'ouvrage a d'ores et déjà été intégré au coût des travaux.



### • La ZEC des 4 fils Aymon à Méteren :

Ce projet concerne l'aménagement des étangs des 4 fils Aymon situé sur la commune de Méteren. Les travaux d'aménagement consistent à dévaser les étangs existant et d'aménager le cas échéant la partie aval de ceux-ci afin d'obtenir un volume de rétention de 122 900 m3 (volume de rétention communiqué par le bureau d'études Hydratec en charge de l'AMC de la Lys dans le cadre d'une étude de faisabilité associée à ce réaménagement).



Les études ont été confiées au bureau d'étude Artelia pour un montant de 99 935 € hors taxes. Le montant des travaux est estimé à 1 690 000 € HT.

Les études préliminaires ont débutées au mois d'août et celle-ci ont été suspendues au mois de septembre du fait de difficultés associées au foncier (parcelle située à l'aval de l'étang).

#### • Les ZEC de Wormhout et d'Arnèke :





Les ZEC conçues sur la base structurelle des bassins de rétention ne sont pas soumises aux mêmes obligations réglementaires. De ce fait, la Direction des Infrastructures Hydrauliques est chargée comme maître d'œuvre de la conception et de la réalisation de ces deux ouvrages.

La ZEC de Worhmout qui se situe sur la Peene Becque est destinée à retenir un volume d'eau de 16 650 m3 pour protéger les biens et personnes situés en aval. Pour ce faire, il est prévu de construire un bassin de rétention sans limiteur de débit parallèlement à la Peene Becque. Ce projet va nécessiter de réaliser des travaux de terrassement de l'ordre de 20 000 m3 de terre. Ces travaux s'exécuteront globalement sur des emprises parcellaires de l'ordre de 1 ha environ.

La ZEC d'Arnèke qui se situe sur la Pis Becque en amont de la voie ferrée est destinée à retenir un volume d'eau de 8 200 m3 pour protéger les biens et personnes situés en aval. Pour ce faire, il est prévu de construire un bassin de rétention avec un limiteur de débit sur la Pis Becque. Ce projet va nécessiter de réaliser des travaux de terrassement de l'ordre de 16 500 m3 de terre. Ces travaux s'exécuteront globalement sur des emprises parcellaires de l'ordre de 2 ha environ.

### • La gestion des terres associées à ces opérations de déblais :

Les projets listés ci-dessus sont à l'origine d'un volume important de déblais (plus de 100.000 m³ d'après les dernières estimations) qu'il sera nécessaire de gérer pour un coût idéalement réduit au minimum.

Certaines des opérations listées ci-dessus nécessitent des volumes de terres pour constituer les ouvrages hydrauliques (barrages). Lorsque les matériaux déblayés sont de qualité suffisante (résultats des essais géotechniques), ceux-ci peuvent être utilisés sur place. Un programme de mouvement de terres a été élaboré afin d'anticiper cette contrainte et d'envisager la réutilisation des terres extraites au niveau des sites aménagés les plus proches (le coût de transport est très impactant).

Toutefois, des volumes importants de terres ne trouveront pas de projets permettant de les recycler. Dans ce cadre, une consultation des communes a été organisée en 2017 afin de proposer cette terre à des agriculteurs souhaitant niveler leurs terrains. Quelques agriculteurs ont manifesté leur intérêt et ceux sont près de 55 ha de parcelles agricoles qui pourraient bénéficier de ces terres extraites. Néanmoins, avant d'envisager ces opérations de remblais, des précautions doivent être prises notamment sur le volet zones humides et plantes protégées. Ainsi, une étude va être réalisée durant le premier semestre 2018 afin de connaître les possibilités réglementaires d'épandre ces terres sur ces parcelles.

### 3. Les zones d'expansion de crues (ZEC) ou bassin de rétention (BR) en projet :

Les intempéries du mois de juin 2016 ont incités les élus à envisager d'autres zones d'expansion de crue. De ce fait, ils ont décidé au cours du second semestre de lancer des études de faisabilité pour réaliser de futures zones d'expansion de crue ou bassins de rétention.

Ces études concernent des projets sur le territoire des communes de :

- Ennetière en Weppes : ce projet consiste aux travaux d'aménagement de bassins de rétention existant près du TGV Nord. la SNCF a donné son accord en fin d'année pour les études de faisabilités ;
- Verlinghem : aménagement d'un bassin de rétention sur la becque du corbeau ;
- Bondues : aménagement d'un bassin de rétention sur la becque dewasiers ;
- Godewaersvelde : aménagement d'un bassin de rétention sur la becque du couvent.



Les études des bassins de rétention sur les communes de Verlinghem et de Bondues ont été intégrées dans le modèle hydraulique Mike réalisé par le bureau d'études DHI (sous-traitant du bureau d'études LIOSE en charge de l'opération). Ceux-ci sont nécessaires pour lutter contre les inondations.

Les études sur la commune de Godewaersvelde sont en cours et les résultats sont attendus dans le courant du premier semestre de l'année prochaine.

### 4. Le barrage du Grand Dam:

Le barrage du Grand Dam à Morbecque a été restauré voici plus d'une dizaine années. Hélas, des fuites sont apparues au droit des bajoyers et, à la lecture des diagnostics, il est préférable de déplacer le barrage en amont du sas existant en brique.



De ce fait, il a été décidé de réaliser une rivière de contournement au droit du barrage et d'adapter la gestion automatisée du barrage des Capucins à Merville pour rétablir la libre circulation des poissons.

Ce projet étant soumis aux mêmes obligations légales des articles R.214-20 et R.214-148 à R.214-151 du Code de l'Environnement a nécessité la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre.

Ce dernier a été conclu avec le bureau d'étude BIEF pour un montant de 61 325 € hors taxes. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 500 000 € hors taxes.

Le dossier de demande d'autorisation environnemental a été déposé à la DDTM 59 au mois de septembre pour instruction.

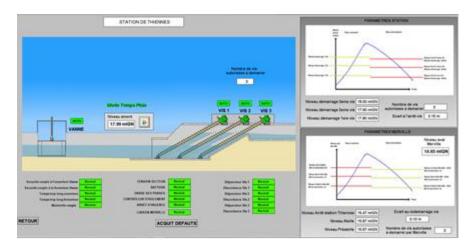
### 5. La station de pompage de Thiennes

Construite dans les années 1990 et mise en service en 1992, la station de pompage a bénéficié de travaux de restaurations au niveau des automatismes.

En effet, la gestion informatisée à distance des 3 vis de relèvement a été modernisée. Le matériel informatique vétuste a été remplacé par le nouveau système « sofrel ».

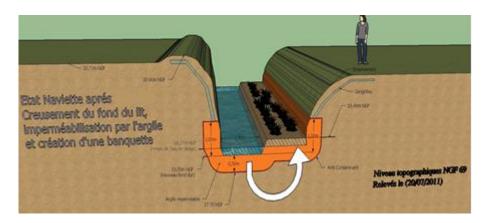
Le nouveau système informatique a été réalisé par l'entreprise CIEMA pour un montant de 39 150.00 € hors taxes.

Le montant total des travaux de remise en état de la station est de 158 694.50 € hors taxes. Désormais, celle-ci est commandée à distance depuis le siège de l'USAN.



### 6. La Naviette de Seclin :

Bien que ce cours d'eau ait fait l'objet de différentes d'études depuis les années 1992, une convention a été signée cette année entre l'USAN et la MEL pour lancer une mission de maitrise d'œuvre pour concrétiser à terme sur le terrain le projet d'étanchéité de la Naviette de Seclin.



Le montant du contrat de maîtrise est estimé à 350 000 € hors taxes. La participation financière de l'USAN prévue dans la convention est de 175 000 € hors taxes soit 50% du montant initial. Toutefois, celle-ci sera réduite si l'Agence de l'Eau Artois Picardie verse une subvention dans le cadre de ce projet.

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été lancé par les Services de la MEL et, selon leur rapport d'analyse des offres, le bureau d'étude « VERDI » a été retenu pour réaliser les études suivies des travaux.

Les prestations seront réalisées pour un montant de 297 000 € hors taxes selon les engagements pris par VERDI.

Les résultats des études préliminaires nous ont été transmis au mois de décembre pour avis.

### 7. La digue de la Méteren Becque à Merris :

Les intempéries du mois juin 2016 ont causé des dégâts relativement important au droit des digues de la Méteren Becque à Merris.





Avant Après

De ce fait, il a été décidé de les réparer en plein champ avec des apports de terre et en bordure de voirie avec un rideau de berlinoise.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à la somme de 55 000 € toutes taxes comprises.

### 8. Le garde-corps de la Maladrerie à Estaires :

Pour sécuriser l'accès à la grille de protection, le garde-corps a été modifié par un portail.





Avant Après

En outre, ce portail favorisera plus aisément le travail des brigades vertes pour l'enlèvement des embâcles de toutes natures.

Le montant prévisionnel des dépenses est de 5 000 € toutes taxes comprises.

### 9. Contrôle des ouvrages/digues

Un protocole d'accord a été rédigé au mois de septembre dans le but de suivre les travaux d'entretien et de réparation de nos ouvrages.

Celui-ci liste tous les ouvrages qui nécessitent des travaux de surveillance et de maintenance.

Les visites périodiques sont consignées dans un registre comprenant des fiches techniques préremplies ainsi qu'un guide.

Cette opération a débuté au cours du dernier trimestre. Le retour d'expérience nous permettra ainsi de finaliser ce protocole.

Ce dernier est destiné aux élus pour validation au cours de l'année prochaine

### 10. Travaux de dévasement des bassins de rétention de Godewaersvelde

Les travaux de dévasement des bassins de rétention « CRESETY » à Godewaersvelde ont été confiés à l'entreprise Lebleu pour un montant de 15 301.00 € HT.



Ces travaux se feront en 2 phases :

- Année 2017 : dévasement des bassins et mise en cordon des terres dans le champ agricole situé à proximité ;
- Année 2018 : Reprise du cordon de terre pour réaliser une diguette en vue d'y implanter une haie et régaler le surplus des terres sur toute la surface du champ 48

### B. Les prestations extérieures :

### 1. Les Associations Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD)

Les Services administratifs assument la gestion de 3 Association Syndicales Autorisées de Drainage (ASAD). Celles-ci concernent l'ASAD du Nord de France, l'ASAD de Renescure et l'ASAD de Camphin en Pévèle.

Nom de l'ASAD	Nom du Président	Année d'élection du Bureau	Année du renouvellement du Bureau	Surface restant à recouvrir en 2018
ASAD Nord de France	Monsieur Etienne BAJEUX	2009	2019	1205 ha
ASAD de Renescure	Monsieur Éric BEVE	2017	2027	30 ha
ASAD de Camphin en Pévèle	Monsieur Jean Marc DECUBBER	2016	2022	45 ha

### 2. La 4ème Section des Wateringues :

En janvier 2016, le contrat d'assistance technique, administratif et financier a été renouvelé avec Monsieur le Président de la 4ème Section des Wateringues pour une durée de 2 ans.

Notre mission est de gérer les travaux d'entretien des watergangs sur un linéaire de 150 km, de veiller au bon fonctionnement des 17 stations de pompage et de participer à la mise en place des travaux du plan de gestion du Canal des Moëres, du Canal des Chats et du Ringsloot nonobstant les missions régaliennes d'ordre administratif et financier (vote du budget, recouvrement des redevances, suivi des dépenses, etc.)

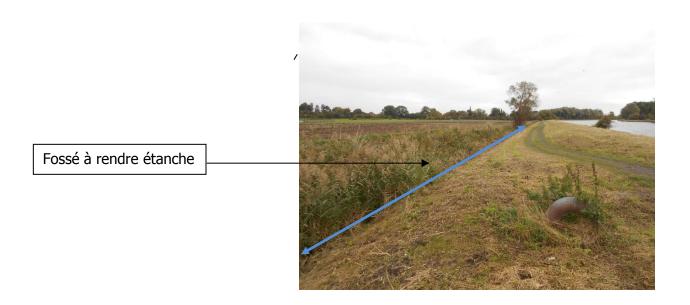
### 3. Les Associations Foncières de Remembrement

Les Services administratifs assument la gestion administrative et financière de 47 Associations Foncières de Remembrement réparties dans le Département du NORD concernant les secteurs USAN et hors USAN

HORS SECTEU	SECTEUR USAN : 7 AFR	
CANTAING / ESCAUT	BLECOURT	HERLIES WICRES
IWUY	DEHERIES	RENESCURE
QUAROUBLE	FLESQUIERES	STEENBECQUE
BANTIGNY	MONCHECOURT	STEENWERCK TGV
SAINT PYTHON	SAULTAIN	THIENNES
BERTRY	AWOINGT 2	MORBECQUE
ONNAING	BANTEUX - GONNELIEU - VILLERS PLOUICH	HAVERSKERQUE
AVELIN	BETHENCOURT	
DECHY GUESNAIN	BUGNICOURT	
HELESMES	CAMPHIN EN PEVELE	
BERMERAIN	ESTREUX	
DOIGNIES	GOUZEAUCOURT	
ELINCOURT	LECLUSE	
FERIN LAMBRES	MALINCOURT	
FONTAINE NOTRE DAME 2	PAILLENCOURT	
HONNECOURT SUR ESCAUT	TROISVILLES	
CYSOING EXTENSIONS	VILLERS GUISLAIN	
RIBECOURT LA TOUR	VILLERS GUISLAIN HONNECOURT	
SOLESMES	VILLERS OUTREAUX	
AUBIGNY AU BAC FRESSAIN	WALINCOURT SELVIGNY	

### 4. Projet d'étanchéification d'un fossé

Noréade a demandé à l'USAN de réaliser le projet d'étanchéification d'un fossé au droit de leurs champs captant à Salomé.



Ce fossé est un affluent de la Rigole Saint Martin sur la commune d'Hantay.

Un projet de convention dans laquelle il est prévu que l'USAN assumera la maitrise d'ouvrage de cette opération et parallèlement la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la conception, la réalisation et la réception des travaux a été transmis à Noréade pour avis.

Les modalités de financement de cette opération par Noréade figurent également dans ce projet de convention.

Le montant de cette opération est estimé à 460 000 € hors taxes comprenant la réalisation et le financement des études, des travaux et la rémunération des Services de l'USAN pour leurs prestations.

Un contrat de maîtrise d'œuvre a été passé avec le bureau d'études BIEF pour un montant de 367 000 € HT.

### C. Autres prestations:

### 1. La gestion des rejets en assainissement non collectif :

Au cours de l'année, plusieurs demandes de rejet d'eau usée traitée dans nos cours d'eau non domaniaux ont été enregistrées. Les demandes ont toutes été acceptées à condition que les pétitionnaires veillent en permanence à ce la qualité des eaux de rejets respecte les normes figurant dans l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 applicable aux assainissements non collectifs. En outre, il est demandé d'installer les micro-stations en dehors des emprises parcellaires de la servitude de passage pour éviter de perturber le passage des engins mécaniques.

### 2. La gestion des dossiers d'instruction des différents lotissements :

Des lotisseurs ont demandé des avis techniques sur leur projet de création de lotissement en bordure des cours d'eau non domaniaux. De ce fait, les projets doivent prévoir des servitudes de passage d'une largeur 6 mètres en application de l'article 215-18 du Code de l'Environnement pour faciliter le passage des engins mécaniques. En outre, il leur est précisé que les servitudes de passage sont destinées les produits de faucardement et les produits de curage. Quant à la gestion des eaux pluviales, il leur est demandé de limiter le débit de rejet à 2 litres par seconde et par hectare en prenant en considération la superficie totale du lotissement pour les calculs des volumes de tamponnement.

# 3<sup>ème</sup> Partie

# Rapport Financier

### I. Budget de l'USAN

Présentation Générale du Compte administratif 2017

page 54
page 55
page 56
page 58
page 59
page 60
page 62

CA2017 II	INION SYNDICA	LE D'AMENAGEM	ENT HYDRAIII IO	HE DH NORD	HISAN

Page 4

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET						
		DEPE	ENSES	RECET	ΓES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	3 186 022,68	G	4 086 784,04	
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	1 981 062,86	Н	2 282 760,17	
			+	+		
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	С		1	1 870 336,22	
N-1	Report en section d'investissement (001)	D		J	1 201 822,30	
			=	=		
	TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	5 167 085,54	=0+H+I+J	9 441 702,73	
RESTES A	Section de fonctionnement	E		К		
REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	F	864 200,00	L	350 200,00	
N+1	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	864 200,00	= K+L	350 200,00	
	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 186 022,68	= G+I+K	5 957 120,26	
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	=B+D+F	2 845 262,86	= H+J+L	3 834 782,47	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 031 285,54	= G+H+I+J+K+L	9 791 902,73	

CA2017 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD USAN

Page 6

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant	à employer)	Crédits
спар.	Libelle	(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Charg. rattachées RAR au 31/12	annulés
011	Charges à caractère général	1 162 300,00	600 125,72	233 289,92		328 884,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 695 000,00	1 554 847,42			140 152,58
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	465 000,00	412 495,43	2 417,20		50 087,37
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	3 322 300,00	2 567 468,57	235 707,12		519 124,31
66	Charges financières	175 000,00	98 999,33	28 051,05		47 949,62
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	900,00			9 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	50 000,00				
To	tal des dépenses réelles de fonctionnement	3 557 300,00	2 667 367,90	263 758,17		626 173,93
023	Virement à la section d'investissement	1 949 120,00				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	256 000,00	254 896,61			1 103,39
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
To	tal des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 205 120,00	254 896,61			1 950 223,39
	TOTAL	5 762 420,00	2 922 264,51	263 758,17		2 576 397,32
D	Pour information 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts		Crédits		
опар.	Libelle	(BP+DM+RAR N-1)		Prod. rattachées	RAR au 31/12	annulés
013	Atténuations de charges	41 000,00	62 257,01	19 318,00		-40 575,01
70	Produits des services, du domaine et ventes	200 063,78	206 791,47	700,00		-7 427,69
73	Impôts et taxes	2 734 000,00	2 777 621,70			-43 621,70
74	Dotations et participations	590 000,00	578 726,78	110 400,00		-99 126,78
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	3 565 063,78	3 625 396,96	130 418,00		-190 751,18
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		4 143,53			-4 143,53
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Т	otal des recettes réelles de fonctionnement	3 565 063,78	3 629 540,49	130 418,00		-194 894,71
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	327 020,00	326 825,55			194,45
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
T	otal des recettes d'ordre de fonctionnement	327 020,00	326 825,55			194,45
	TOTAL	3 892 083,78	3 956 366,04	130 418,00		-194 700,26
R 00	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

#### CA2017 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD USAN

Page 7

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Ш
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'IN	IVESTISSEME	INI		
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 361 600,00	392 171,50	391 000,00	578 428,50
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	1 377,00	100 000,00	98 623,00
21	Immobilisations corporelles	678 800,00	395 606,91	126 500,00	156 693,09
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	2 486 000,00	447 830,08	246 700,00	1 791 469,92
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	4 726 400,00	1 236 985,49	864 200,00	2 625 214,51
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	365 000,00	289 616,86		75 383,14
18	Compte de Ilaison, affectation (BA, règle)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	100 000,00			
	Total des dépenses financières	465 000,00	289 616,86		175 383,14
45	Total des opé, pour compte de tiers	112 000,00	111 803,40		196,60
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 303 400,00	1 638 405,75	864 200,00	2 800 794,25
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	327 020,00	326 825,55		194,45
041	Opérations patrimoniales	100 000,00			100 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	427 020,00	326 825,55		100 194,45
	TOTAL	5 730 420,00	1 965 231,30	864 200,00	2 900 988,70
	Pour information D 001 Soide d'exécution négatif reporté de N-1				

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
010	Stocks						
13	Subventions d'investissement	1 573 400,00	1 084 479,96	350 200,00	138 720,04		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours	112 000,00	111 803,40		196,60		
	Total des recettes d'équipement	1 685 400,00	1 196 283,36	350 200,00	138 916,64		
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	544 077,70	831 580,20		-287 502,50		
1068	Excédents de fonct. capitalisés						
138	Autres subv. d'invest. non transf						
165	Dépôts et cautionnements reçus						
18	Compte de liaison : affectat" (BA, régle)						
26	Participation et créances rattachées						
27	Autres immobilisations financières						
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00					
	Total des recettes financières	554 077,70	831 580,20		-277 502,50		
45	Total des opé, pour le compte de tiers						
	Total des recettes réelles d'investissement	2 239 477,70	2 027 863,56	350 200,00	-138 585,86		
021	virement de la section de fonctionnement	1 949 120,00					
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	256 000,00	254 896,61		1 103,39		
041	Opérations patrimoniales	100 000,00			100 000,00		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 305 120,00	254 896,61		2 050 223,39		
	TOTAL	4 544 597,70	2 282 760,17	350 200,00	1 911 637,53		
	Pour information R 001 Soide d'exécution positif reporté de N-1	1 201 822,30					

CA2017 UNION SYNE	DICALE D'AMENAGEMENT HYDR				Page 1
	II - PRESENTAT			T	II
	VU	E D'ENSEMBLE			A1
	EXEC	UTION DU BUDG	ET		
		DEPENS	SES	RECETTE	s
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	218 611,42	G	259 679,94
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	80 038,34	Н	50 748,50
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	С		1	449 382,54
N-1	Report en section d'investissement (001)	D	50 748,50	J	
	-	=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	349 398,26	=G+H+I+J	759 810,98
RESTES A	Section de fonctionnement	E		к	
REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	F		L	
NYI	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
	Section de fonctionnement	= A+C+E	218 611,42	= G+I+K	709 062,48
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	=B+D+F	130 786,84	= H+J+L	50 748,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	349 398,26	= G+H+I+J+K+L	759 810,98

CA2017 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 3

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2				

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	Crédits		
спар.	Liberie	(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	annulés
011	Charges à caractère général	10 017,46	3 875,38			6 142,08
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	235 000,00	195 546,62			39 453,38
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	245 017,46	199 422,00			45 595,48
66	Charges financières	25 000,00	15 139,27	4 050,15		5 810,58
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
To	tal des dépenses réelles de fonctionnement	270 017,46	214 561,27	4 050,15		51 408,04
023	Virement à la section d'investissement	449 382,54				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
To	tal des dépenses d'ordre de fonctionnement	449 382,54				449 382,54
	TOTAL	719 400,00	214 561,27	4 050,15		500 788,58
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	Crédits		
спар.	Libelle	(BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	annulés
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes	266 000,00	255 457,20			10 542,80
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	4 017,46	4 222,74			-205,28
	Total des recettes de gestion courante	270 017,46	259 679,94			10 337,52
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
T	otal des recettes réelles de fonctionnement	270 017,48	259 679,94			10 337,52
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
To	otal des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	270 017,46	259 679,94		·	10 337,52
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		449 382,54				

CA2017 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD BUDGET ANNEXE DE L'USAN

Page 4

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	Ш
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	<b>A</b> 3

### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT										
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés					
010	stocks									
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)									
204	Subventions d'équipement versées									
21	Immobilisations corporelles									
22	Immobilisations reçues en affectation									
23	Immobilisations en cours	379 451,50			379 451,50					
	Total des opérations d'équipement									
	Total des dépenses d'équipement	379 451,50			379 451,50					
10	Dotations, fonds divers et réserves									
13	Subventions d'investissement									
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	65 394,34		4 605,66					
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)									
26	Participation et créances rattachées									
27	Autres immobilisations financières									
020	Dépenses imprévues									
	Total des dépenses financières	70 000,00	65 394,34		4 605,66					
45	Total des opé. pour compte de tiers	405 000,00	14 644,00		390 356,00					
	Total des dépenses réelles d'investissement	854 451,50	80 038,34		774 413,16					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections									
041	Opérations patrimoniales									
	Total des dépenses d'ordre d'investissement									
	TOTAL	854 451,50	80 038,34		774 413,16					
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		50 748,50								

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonct. capitalisés	50 748,50	50 748,50		
138	Autres subv. d'invest. non transf				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat <sup>e</sup> (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	50 748,50	50 748,50		
45	Total des opé. pour le compte de tiers	405 068,96			405 068,96
	Total des recettes réelles d'investissement	455 817,48	50 748,50		405 068,96
021	virement de la section de fonctionnement	449 382,54			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	449 382,54			449 382,54
	TOTAL	905 200,00	50 748,50		854 451,50
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

### Direction des Moyens de la Collectivité Les marchés publics

#### LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2017

Article 107 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Titulaire du marché	Code Postal et Ville	Objet du marché	Montant du marché HT	Date de notification					
MARCHES DE FOURNITURES  Tranche de prix compris entre 25 000 € HT et 89 999,99 € HT									
DME ALMY SA	62210 AVION	Maxi : 53 000,00 €	28/12/2015						
SIPLEC	94859 IVRY SUR SEINE	FOURNITURE DE CARBURANT LOT 2 - CARBURANT PAR CARTES	Maxi : 45 000,00 €	06/01/2016					
SARL LEBLEU	59181 STEENWERCK	FOURNITURE DE MATERIAUX DE CHANTIER	Mini : 5 000,00 € Maxi : 40 000,00 €	13/04/2016					
SAS AUTO EXPO	59650 VILLENEUVE D'ASCQ	FOUNRITURE D'UN VEHICULE PICK UP	26 419,50 €	25/10/2017					
DME ALMY SA	62210 AVION	FOURNITURE ET LIVRAISON DE GAZOLE ROUTIER ET NON ROUTIER	Maxi : 80 000 €	10/01/2018					
Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 208 999,99 € HT									
SAS CIMME SODIMAT	59113 SECLIN	FOURNITURE D'UNE HYDROPELLE	177 000,00 €	03/05/2017					
Lot 1 : ORANGE Lot 2 : SFR Lot 3 : ORANGE	59650 VILLENEUVE D'ASCQ 93634 LA PLAINE ST DENIS CEDEX 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	Maxi : 208 000,00 €	01/11/2016					

# Les marchés publics

MARCHES DE SERVICES										
Tranche de prix compris entre 25 000 € HT et 89 999,99 € HT										
SAS LIOSE	02000 ROYAUCOURT ET CHALIVET	ETUDES HYDRAULIQUES BONDUES VERLINGHEM ET WAMBRECHIES	33 645,00 €	23/03/2017						
BIEF	75010 PARIS	MAITRISE ŒUVRE - PROJET NOREADE	31 860,00 €	23/05/2017						
SEPIA CONSEIL SAS	75003 PARIS	ETUDE ET ASSISTANCE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIERE RELATIVES A LA MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE GEMAPI AU SEIN DE L'USAN	50 050,00 €	29/09/2017						
GARAGE BUISINE	59280 BOIS GRENIER	ENTRETIEN ET REPARATION D'UN TRACTEUR ROUTIER ET D'UNE SEMI-REMORQUE PORTE ENGINS	Mini : 300,00 € Maxi : 29 000,00 €	09/05/2016						
GARAGE BUISINE	59280 BOIS GRENIER	ENTRETIEN, REPARATION ET DEPANNAGE DES VEHICULES DE L'USAN	Mini : 8 500,00 € Maxi : 75 000,00 €	28/12/2016						
ARTELIA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCEPTION, SUIVI, CONTRÔLE ET RECEPTION DE TRAVAUX DANS LE CADRE D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUE A MORBECQUE	82 450,00 €	28/06/2016						
ID VERDE	59640 DUNKERQUE	ETUDE HYDRAULIQUE SUR BONDUES, VERLINGHEM ET WAMBRECHIES	30 811,40 €	14/12/2016						
ID VERDE	59640 DUNKERQUE	ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS DE LUTTE CONTRE LES RUISSSELLEMENTS	43 684,21 €	14/12/2016						
	Tranche de prix compris entre 90 000 € HT et 208 999,99 € HT									
ARTELIA	59520 MARQUETTE LEZ LILLE	MAITRISE ŒUVRE POUR LE REAMENGEMENT DE L'ETANG DES 4 FILS AYMON	99 935,00 €	21/07/2017						
IXSANE	59650 VILLENEUVE D'ASCQ	ETUDES, INVENTAIRES, SONDAGES, TOPO, PRELEVEMENTS ET ANALYSES	Mini: 25 000,00 € Maxi: 100 000,00 €	07/09/2016						

### 4<sup>ème</sup> Partie

# Rapport d'activités sur le bassin de la becque de Neuville

1/ Administratif

Commission de bassin de la becque de Neuville au 31/12/2017 page 65

2/ Technique

Entretien effectué par chaque Direction page 66

# 1/ Administratif

# Commission de bassin de la becque de Neuville au 31/12/2017

Linselles	Monsieur	VANDRISSE	Pascal
Linselles	Monsieur	WOSTYN	Jean-Paul
Halluin	Monsieur	HENNION	Yvan
naliulii	Monsieur	DOZIERE	Philippe
5	Monsieur	PETILLON	Michel
Roncq	Monsieur	DESMET	Rodrigue
Tourcoing	Madame	MARIAGE	Isabelle
louicomg	Monsieur	BUYSSECHAERT	Eric
Neuville en Ferrain	Madame	HEYMAN	Claudine
	Monsieur	REMACLE	Gérard

### 2/ Bilan Technique

### Direction de la Stratégie Environnementale et foncière

#### a. Etudes sur l'entretien des cours d'eau

Le dossier loi sur l'eau du dévasement de la Viscourt amont a été réalisé en 2017 et déposé auprès des services de police de l'eau (DDTM59). Le projet a été autorisé le 26 décembre 2017.

Les analyses de sédiments sont obligatoires pour les travaux de dévasement afin de connaître leur devenir une fois en dehors du cours d'eau. Plusieurs types d'analyses sont pratiquées notamment les métaux et les hydrocarbures mais aussi si besoin des tests éco-toxicologiques. Ainsi, les analyses suivantes ont été réalisées :

Courant de la Viscourt (4 prélèvements – Norme S1¹)

#### b. SAGE Marque-Deûle

Le SAGE Marque-Deûle est en cours d'élaboration. L'USAN apporte son concours technique et financier à l'élaboration de ce document aujourd'hui « porté » par la MEL notamment au travers des Commissions Thématiques mise en place. L'USAN a participé à 2 réunions du SAGE en 2017 concernant les Commissions Thématiques.

#### c. ECOSYSTEM

Le projet ECOSYSTEM a été accepté en milieu d'année 2016. Il regroupe des partenaires français (USAN, GDON Flandre Maritime) et belges (PFO, VMM, Rato) pour la réalisation de travaux en faveur de l'amélioration des écosystèmes aquatiques. Ce projet prévoit de restaurer la continuité écologique (circulation piscicole notamment) au niveau des ouvrages du Grand Dam et des Capucins. Le projet prévoit également des actions de mise en œuvre des plans de gestion écologique comme la création de ripisylve, la lutte contre les espèces invasives sur les bassins versants de l'Yser et de la Grande Becque de Saint Jans Cappel.

Sur le bassin de la becque de Neuville, ce projet permet notamment une surveillance des espèces invasives (rats musqués et plantes exotiques envahissantes)

#### d. LINBATYS

Le projet LINBATYS a reçu un accord de l'Europe en fin d'année 2017. En continuité du projet LYSE, un nouveau partenariat s'est créé entre la Ville de Comines-Warneton (Belgique), la Province de Flandre occidentale et l'USAN pour monter un projet commun en faveur de la lutte contre les inondations sur la plaine de la Lys. Le projet LINBATYS entreprend des actions sur les affluents de la rive droite de la Lys et en particulier les actions du plan de gestion Lys-Deûle et aussi des actions sur le bassin de la becque de Neuville.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Norme S1 = analyses dans les sédiments des principaux métaux (Cuivre, Cadmium, Plomb, Mercure, Zinc, Arsenic, Nickel, Chrome), hydrocarbures (16 HAP), et polychlorobiphényls (7 PCB)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Une convention financière lie les principaux intervenants en matière d'eau sur le territoire du SAGE Marque-Deûle. Ce dernier n'a pas de structure porteuse officielle comme cela peut être le cas pour le SAGE Lys (SYMSAGEL) et pour le SAGE Audomarois (SMAGEAA). C'est la MEL qui assure ce portage actuellement via l'application de la convention.

## **Bilan Technique**

### Direction de l'Aménagement et Gestion des Réseaux

### **I.LES TRAVAUX D'ENTRETIEN**

### a) LE FAUCARDEMENT

Ce travail est réalisé par une pelle hydraulique équipée d'un panier faucardeur. Il consiste à faucher la végétation encombrante du lit du cours d'eau.

Le faucardement est principalement effectué en période automne—hiver assurant ainsi l'évacuation optimale des eaux en période la plus propice aux inondations

Un faucardement d'été est assuré sur certains cours d'eau à enjeux afin d'éviter les débordements lors des orages estivaux.



Lors de la campagne 2017-2018, il n'y a pas eu de faucardement.

### b) L EPARAGE

Ce travail est réalisé par un tracteur équipé par un bras épareur. Il consiste à broyer la végétation sur les talus des cours d'eau et les digues.

L'éparage est une opération complémentaire au faucardement. L'eparage et le giro-broyage sont également utilisés pour l'entretien des bassins et des ZEC.



Lors de la campagne 2017-2018, il n'y a pas eu d'éparage.

### c) L'ENTRETIEN MANUEL DES COURS D'EAU

L'entretien manuel sur le territoire de l'USAN est réalisé par des équipes en régie

Ces équipes assurent une surveillance régulière de l'ensemble du réseau et entretiennent les cours d'eau par méthodes douces

- Entretien de bassins (fauche/taille de haies)
- Elagage/abattage/fauche
- Curage de cours d'eau plaqués
- Gestion d'espèces indésirables
- o Renforcement par génie végétale, fascinage, clayonnage, boudin de coco ...
- Surveillance du réseau



Les opérations d'entretien manuel sur le bassin représentent 2 journées de présence de nos équipes pour l'enlèvement d'embâcles.

Les travaux réalisés par l'association d'insertion Canal berge s'élèvent à 25 433.08 € pour

#### 2 801 heures

#### II. TRAVAUX DE RESTAURATION

### a) LE DEVASEMENT

C'est le travail de restauration de cours d'eau réalisé pour résoudre un dysfonctionnement hydro morphique.

Aujourd'hui, le reprofilage n'est plus possible, néanmoins dans le cadre de travaux écologiques, il peut être envisagé sous certaines conditions.

Pour 2017, il n'a pas été réalisé

de dévasement.



### b) DEFENSE DE BERGES

Il s'agit d'assurer le maintien des berges par diverses techniques.

On distingue 3 catégories de renforcement de berges :

1-Le tunage bois, consiste en la pose de pieux et de planches en pied de berges, il peut s'accompagner d'un marnage du talus.

Pour l'année 2017, il a été réalisé **58 m** de tunage.

2-l'enrochement est préconisé notamment, sur des « encoches » d'érosion importantes. Des rochers de 100 à 500 kg sont déposés et serrés dans les berges.

Pour l'année 2017, il a été réalisé 75 tonnes d'enrochement.



3- des techniques par génie végétal peuvent être envisagées dans certaines configurations de berges.

L'utilisation de branches de saule vivantes en fagot ou en tressage (fascinage et clayonnage) permet de fixer les berges par l'enracinement du végétal.

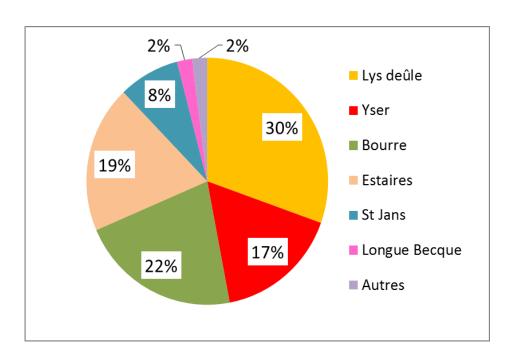
Pour l'année 2017, il n'a pas été réalisé de défenses de berge par génie végétal.



L'ensemble des travaux de restauration s'élève à 6 498.06€

### III. <u>Lutte contre le rat musqué</u>

### Répartition des prises par bassin



### Répartition des prises par commune sur le bassin de la becque de Neuville

	J	F	М	Α	М	J	J	Α	S	0	N	D	TOTAL
Halluin												8	8
Linselles						20							20
Neuville en Ferrain												14	14
Roncq	51						16						67
Tourcoing													0
TOTAL	51	0	0	0	0	20	16	0	0	0	0	22	109